

- Nouvelle protection appréciable pour les investisseurs canadiens au Chili, y compris l'assurance de se voir automatiquement accorder les avantages résultant de toute future libéralisation, et engagement de négocier une convention bilatérale de double imposition.
- Création d'une commission du libre-échange et d'un secrétariat pour veiller à ce que les différends soient réglés à la fois efficacement et en temps opportun.
- Conclusion d'accords additionnels sur l'environnement et le travail, premiers accords de cette nature signés par le Chili.
- Élimination réciproque des droits antidumping d'ici six ans.
- Exemptions pour les industries culturelles et les produits à offre réglementée; pleine protection des services sociaux et de santé; et Pacte de l'automobile laissé intact.

Le Mercosur

- Le Marché commun du Cône sud (Mercosur) a été fondé en mars 1991, lors de la signature du Traité d'Asunción par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Mercosur a un secrétariat permanent à Montevideo, en Uruguay.
- Le Traité prévoit la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs et instaure un tarif extérieur commun.
- Le Mercosur est un marché intégré de quelque 240 millions d'habitants. Son produit intérieur brut (PIB) est de plus de 1 billion de dollars américains, soit environ le huitième du PIB des pays de l'ALENA.
- Lorsqu'il sera pleinement en vigueur, le Mercosur sera le plus grand marché intégré en Amérique latine, le deuxième dans l'hémisphère, après celui de l'ALENA, et le quatrième au monde, après ceux de l'ALENA, de l'Union européenne et du Japon.
- Le commerce entre membres du Mercosur est maintenant quatre fois plus important qu'en 1991, année où ce groupement a vu le jour. Les importations en provenance des pays non membres ont également augmenté.